



ARRETE N° 2025 - 365
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Emménagement
Rue de la République n° 41
Du 1er au 4 Août 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de Monsieur PLUMEY Franck – 28 bis, côte des Buis Verts – 14600 Ablon, afin d'effectuer un emménagement, Rue de la République au n° 41, Du Vendredi 1er Août 2025 au Lundi 4 Août 2025,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le Demandeur est autorisé à effectuer un emménagement, Rue de la REPUBLIQUE au n° 41, Du VENDREDI 1ER AOÛT 2025 au LUNDI 4 AOÛT 2025.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit et réservé au Demandeur, Rue de la République du n° 37 au n° 41, aux dates et horaires cités dans l'Article 1, afin de permettre l'emménagement.

ARTICLE 3 : Les places de stationnement sont à réserver par le Demandeur.

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par le Demandeur.

Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer au 9, route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 19 Juin 2025
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation
Jérôme HAMEL

